



Divorce d'un sans papier par consentement mutuel

Par **fatmama**, le **01/01/2011** à **20:46**

Bonjour,

Je me suis marié il y a 6 mois, mais finalement trop de désaccord on fait qu'on ne peut pas rester ensemble.

nous souhaitons divorcées par consentement mutuel, mais n'ayant pas de papier je souhaiterais connaître les démarches que je doit effectuer ainsi que les risques que j'encours. je vous remercie d'avance pour toute réponse que vous pouvez m'apporter.

Par **mimi493**, le **02/01/2011** à **00:31**

Il faut aller voir un avocat (obligatoire pour un divorce, possible de prendre le même si consentement mutuel)

Si vous devez votre droit au séjour par le mariage, vous le perdrez en même temps que la fin de la vie commune